

## Mobilité professionel: remboursement des frais de mobilité

## Par Metallica, le 16/11/2009 à 16:42

## Bonjour,

j'étais embauché en CDI par une société d'informatique en ile de France en décembre 2008. J'étais en CDI en Tunisie. je suis arrivé donc en France sans que la société m'aide pour m'installer. (ni logement ni rien). là je suis installé sans leurs aide. mais j'ai entendu dire que je peux me faire remboursé pour mes frais de mobilité professionnel, notamment mon billet d'avion pour venir en France..

cela est il vrai? si oui comment dois je faire pour me faire rembourser? Merci